

Compte rendu du Conseil Municipal de Vauxaillon vendredi 19 janvier 2018

L'an deux mille dix huit, le 19 janvier à dix-neuf heures, les membres du Conseil Municipal de la Commune de VAUXAILLON se sont réunis, salle de la mairie, en séance ordinaire, sur convocation qui leur a été adressée le 15 janvier 2018 par le Maire, M. Gilles GASTEL.

Présents :

Mmes	CROQUET Anne-Marie	MM.	GASTEL Gilles
	ELOLONGUE Alida		MÉTHON Lucien
	FOULON Myriam		RÉGNIER Gérard
	POLETZ Edith		THIRY Lucien
	ZUSATZ Corinne		

Absents excusés :

Mme	AUXENFANS Amélie	pouvoir à Gérard RÉGNIER
M.	LEJEUNE Patrick	pouvoir à Lucien THIRY
M.	MONCOURTOIS Christophe	pouvoir à Corinne Zusatz

Absents non excusés :

Mme	BALSAMO Sandrine
M.	PERTIN David

Nombre de conseillers en exercice : 14

Présents : 9 votants : 12 formants la majorité des membres en exercice.

Secrétaire de séance : Mme ZUSATZ Corinne accepte la fonction de secrétaire de séance.

L'ordre du jour :

Le maire ouvre la séance à 19h00.

Après lecture du compte rendu de la dernière séance du Conseil Municipal, aucune remarque n'ayant été formulée, il est proposé de signer le registre des comptes rendus du Conseil Municipal.

1) **2018/01-19/01 : régime indemnitaire RIFSEEP**

Le maire expose l'obligation d'adopter le nouveau régime indemnitaire à compter du 1 janvier 2018. Ce régime se compose de deux éléments :

- L'indemnité de fonction, de sujétions et d'expertise liée à la fonction et à l'expérience professionnelle (IFSE)
- Un complément indemnitaire annuel tenant compte de l'engagement professionnel (CIA)

Un tableau de cotation est mis en place et mis à jour avec chaque salarié lors de l'entretien individuel annuel.

Le maire montre les tableaux IFSE et CIA des plafonds maximum autorisés et des montants maxi retenus.

ADJOINTS TECHNIQUES TERRITORIAUX		MONTANTS ANNUELS (IFSE)		
GROUPES DE FONCTIONS	EMPLOIS (A TITRE INDICATIF)	PLAFONDS INDICATIFS REGLEMENTAIRES	MONTANT MINI RETENU	MONTANT MAXI RETENU
Groupe 1	Ex : Secrétariat de mairie	1260 €	0	200
Groupe 2	Ex : Agent d'exécution	1200 €	0	200

ADJOINTS TECHNIQUES TERRITORIAUX		MONTANTS ANNUELS (CIA)		
GROUPES DE FONCTIONS	EMPLOIS (A TITRE INDICATIF)	PLAFONDS INDICATIFS REGLEMENTAIRES	MONTANT MINI RETENU	MONTANT MAXI RETENU
Groupe 1	Ex : Secrétariat de mairie	1260 €	0	1260
Groupe 2	Ex : Agent d'exécution	1200 €	0	1200

Compte tenu de la cotation des Employés de la commune, le montant total brut des indemnités s'élèvera à 1 580,87 € (mille cinq cent quatre-vingt euros et quatre-vingt sept centimes) pour l'année 2018.

Pour l'IFSE, le montant total annuel à temps complet ne pourra dépasser 800 € (huit cents euros).

Pour le CIA, le montant total annuel à temps complet ne pourra dépasser 4 860 € (quatre mille huit cent soixante euros).

Après avoir entendu l'exposé du maire, le Conseil Municipal approuve ces différents éléments et s'engage à inscrire au budget les sommes nécessaires au paiement trimestriel de ces indemnités.

Vote « pour » à l'unanimité

2) **2018/01-19/02 : biens sans maître**

Le maire informe que plusieurs parcelles agricoles sont considérées comme bien sans maître : situation pour laquelle les propriétaires sont inconnus et les impôts fonciers non payés.

Ces propriétés peuvent revenir à la commune ou à l'État ou à la Communauté de Communes. Toutes les actions administratives ont été entreprises pour pouvoir hériter de ces propriétés. Le Conseil Municipal doit délibérer et accepter les parcelles ZM 42, ZS 9 et ZS 10.

A la suite de quoi, le Préfet prendra un arrêté préfectoral qui fera que la commune de Vauxaillon deviendra le propriétaire de ces parcelles.

Après avoir entendu l'exposé du maire, le Conseil Municipal accepte ces nouvelles parcelles en propriété communale.

Vote « pour » à l'unanimité

3) **2018/01-19/03 : chiens-assis mairie**

Le maire informe avoir déposé un dossier de subvention pour la remise en état d'origine du bâtiment mairie.

Ce dossier concernait la maçonnerie en pierre des chiens-assis ; à ce dossier, il convient d'ajouter la couverture zinguée établie par un autre artisan.

Pour rappel, le montant du devis du tailleur de pierre s'élève à 25 992 € TTC ; celui du couvreur s'élève à 15 519€ TTC.

Après avoir entendu l'exposé du maire et en avoir délibéré, le Conseil Municipal donne son accord pour compléter le dossier de demande de subvention et inscrire au budget le montant non subventionné.

Un vote « contre », 11 « pour ». Vote « pour » à la majorité

4) **2018/01-19/04 : FEDER**

Le maire informe le Conseil Municipal de la situation concernant la commémoration des 14-15-16 septembre 2018.

A savoir que cette cérémonie a obtenu :

- le label départemental, ce qui a pour effet l'obtention théorique d'une subvention de 30% sur le dossier financier déposé, versée par le Département
- le label national, ce qui a pour effet l'obtention théorique d'une subvention de 40% sur une partie du dossier financier déposé, versée par l'État.

Néanmoins, il serait bon également de déposer une demande de subvention au plan européen ; en conséquence, un plan de financement sera déposé.

À la suite de quoi, la commune s'engage à inscrire au budget la part non subventionnée, soit au minimum 30% du dossier financier.

Après discussion, le Conseil Municipal s'engage à inscrire au budget 2018 de la commune, la part non subventionnée pour cette commémoration.

Vote « pour » à l'unanimité

5) **2018/01-19/05 : Axo'lidarité**

Le maire rappelle que l'association Axo'lidarité s'est engagée à évacuer deux fois par mois les déchets de la micro déchetterie vers ASHE association de Saint-Gobain qui assure le recyclage et permet à cette association d'assurer des emplois en réinsertion.

En cas de nécessité, l'évacuation de déchets est également assurée vers la déchetterie de Lizy.

Il était convenu de faire une subvention de 80 € par mois pour l'évacuation et déplacement vers Saint-Gobain soit pour l'année une subvention de 960 € (neuf cent soixante euros).

Le maire informe également qu'une course aura lieu le 4 mars 2018 dans les chemins de la commune, pour un circuit de 2 fois 5 km ; à cette occasion, des coupes seront remises aux participants, ainsi le maire propose également d'ajouter le prix des coupes fournies par Axo'lidarité d'un montant de 169,35 € (cent soixante neuf euros et trente cinq centimes) à la subvention initiale, soit pour un montant total de 1 129,35€ (mille cent vingt neuf euros et trente cinq centimes).

Après avoir entendu l'exposé du maire, le Conseil Municipal adopte le versement d'une subvention de 1 129,35€ (mille cent vingt neuf euros et trente cinq centimes) à l'association Axo'lidarité.

Vote « pour » à l'unanimité

6) **Questions diverses.**

Opération « *Lancement de la commémoration de septembre 2018* » :

- afin d'informer le plus largement possible le public sur la commémoration,
- mise en place de la BANDEROLE informative sur la façade de la mairie
- inauguration d'une EXPOSITION dans l'église : « *Marie et Fernand s'écrivent pendant la Grande Guerre* »
- CONCERT sous le kiosque par « Les Dames Belettes » : (350 €)
- Suivi du verre de l'amitié.

Seront conviés : la presse ; France 3 ; les Élus départementaux et locaux
Une banderole identique sera mise sur la façade des mairies participantes

La séance est levée à 20h30



A handwritten signature in blue ink, appearing to be 'S. L.' or similar, written in a cursive style.